

Tulle, le 14 mars 2020

## COMMUNIQUÉ

### de Mgr Francis Bestion

Chers diocésains,

L'intervention du Président de la République, jeudi soir, et, hier, celle du Premier Ministre, au sujet de la lutte contre **le Coronavirus**, confirment la nécessité de prendre des décisions nettes et précises en ce qui concerne nos activités pastorales et la célébration du culte divin. Il ne s'agit pas de céder à la panique mais de prendre très au sérieux les mesures édictées par les pouvoirs publics et par la Conférence des évêques de France, pour faire face au danger de contamination et pour parvenir à enrayer l'épidémie.

Voici donc les mesures à appliquer dans le diocèse de Tulle :

#### **En ce qui concerne les enfants et les jeunes :**

- Toute réunion ou rassemblement sont annulés jusqu'à nouvel ordre, qu'il s'agisse d'un événement organisé par le diocèse, une paroisse, un service ou un mouvement.
- Le soin est laissé aux organisateurs de prendre les dispositions nécessaires pour annuler ces rendez-vous.

#### **En ce qui concerne les personnes âgées de 70 ans et plus :**

- Toute personne âgée de 70 ans et plus (engagée dans une paroisse, un Service diocésain, etc., et agissant à ce titre) est invitée à respecter les règles de « barrière sanitaire » (voir documents joints) et à limiter au maximum ses déplacements, en annulant sa participation aux rencontres et réunions diocésaines, paroissiales, associatives, etc.
- Les personnes âgées engagées en paroisse sont dispensées d'assurer leurs services.
- Les organisateurs des rencontres et événements pour un public âgé sont invités à prendre leurs dispositions pour annuler des rendez-vous et prévenir les personnes concernées.

#### **En ce qui concerne les Célébrations (messes, baptêmes, mariages, obsèques) :**

- Les messes sont pour l'instant maintenues, mais suite à la décision du Premier ministre, nous devons appliquer la règle suivante : les messes ou autres offices religieux sont limitées à la présence de 100 personnes maximum.
- Il est fortement déconseillé aux personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi qu'aux personnes fragiles ou souffrantes, de se rendre aux offices.

- Une distance sanitaire (voir « règles de barrière sanitaire ») est à respecter entre les participants aux messes et autres offices. Il convient de s'organiser pour répartir les fidèles un siège sur deux et un rang sur deux.
- Il est demandé que les servants d'autel et les servantes de l'Assemblée n'assurent pas leurs services, jusqu'à nouvel ordre.

### **En ce qui concerne les prêtres et les diacres**

- Les règles sanitaires liées à la liturgie (annoncées dans mon communiqué précédent) continuent de s'appliquer.
- Les confessions peuvent continuer d'être assurées mais en respectant les règles de barrières sanitaires.
- J'invite à être particulièrement attentif aux demandes de communion ou de sacrement des malades, de la part de personnes âgées ou souffrantes, mais tout en respectant les règles de barrière sanitaire.

Toutes ces décisions et préconisations sont inspirées par la foi et la raison. La foi ne dispense pas de la prudence et de la vigilance.

Chaque catholique est invité à prier avec persévérance pour les malades et le personnel soignant, et aussi pour que le Seigneur nous libère de ce fléau. On pourra utiliser chaque jour la prière ci-jointe (et sur le site internet du diocèse). Je demande à tous ceux qui le peuvent d'observer **un jour de jeûne le vendredi 20 mars**, à ces intentions. Je demande aussi que nous soyons vigilants envers les personnes les plus fragiles, les malades et les personnes isolées, à garder contact avec elles de la manière la plus adaptée en fonction des risques (visite ou téléphone); la charité fraternelle doit être encore plus forte en ce moment d'épreuve.

Merci de rester attentif au site internet du diocèse où des informations pourront vous être données au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

En communion fraternelle avec vous tous,



✠ Francis Bestion  
*Evêque de Tulle*